

---

**Crédit Agricole du Languedoc : Déclaration semestrielle du contrat de liquidité des CCI Languedoc au 30/06/2026**

---

La déclaration semestrielle du contrat de liquidité des CCI Languedoc au 30/06/2026 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 16/07/2025.

Le document en version française est consultable sur le site Internet du Crédit Agricole du Languedoc : rubrique "Votre Caisse Régionale"/"Certificats Coopératifs d'Investissement" ou sur le lien suivant : <https://www.ca-languedoc.fr/CCI.html>